

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

Session 2020 – MUTATION OU DETACHEMENT

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

2020-356358

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : Ville et Territoires (VT)	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de Mutation ou détachement	Code corps : MAEA
	Date de la prise de fonction : 01/09/2020

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant praticien du supérieur (DCAO - RCH03A).

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Nantes
6 quai François Mitterrand
BP 16202
44262 Nantes cedex 2

Missions et activités principales

L'ENSA recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine de la Ville et des Territoires (VT) avec une spécialisation paysage.

Ses missions sont les suivantes :

Définir et assurer un projet :

- **Pédagogique**

Le/la candidat(e) aura pour mission de définir et d'assurer un projet pédagogique permettant de transmettre aux étudiant(e)s les enjeux et les moyens de la conception paysagère, tenant compte des mutations environnementales et sociétales qui caractérisent le monde contemporain.

Ce projet pédagogique saura accompagner l'enseignement du projet architectural et urbain, tant dans le décryptage des réalités spatiales et temporelles complexes, que dans la formulation de spéculations pour la transformation des territoires.

Il devra contribuer aux réflexions sur les changements dans les discours comme dans les pratiques, que nécessite en particulier la prise en compte des défis et des potentiels du changement climatique, de l'évolution des technologies et des ressources, et plus largement du vivant.

Il est attendu l'implication du/de la candidat(e) en cycle licence et master du diplôme d'état d'architecte, proposant des enseignements sous forme de cours magistral et de travaux dirigés. Selon la règle en vigueur à l'ensa nantes, chaque enseignant(e) titulaire en VT doit intervenir alternativement selon chaque semestre dans les deux cycles de formation initiale) ou dans un des deux cycles et une autre des formations.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Co-encadrer un atelier de projet déjà existant en S5 du cycle licence (orienté par l'intégration des échelles territoriales dans la pensée et la pratique de la conception architecturale) ou en cycle master (S8-S10) au semestre de printemps ; conformément aux jours et heures spécifiques à ces enseignements.
- Compléter ces heures dans un autre enseignement de licence ou de master qui sera défini en fonction des compétences spécifiques du/de la candidat/e retenu/e.
- Autres tâches : suivi de stages de licence et master, suivi de mise en situation professionnelle HMONP, jurys.

Dans tous les cas, le/la candidat(e) devra être en mesure d'assurer :

- des enseignements théoriques dans le cadre de cours magistraux ;
- des enseignements pratiques dans le cadre de travaux dirigés ;
- la co-coordination d'une UE de projet.

La participation à un séminaire mémoire en cycle master serait un plus.

Autres tâches : co-encadrement de PFE, suivi de stages et de mises en situation professionnelles de la HMONP, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

- **Scientifique**

Le/la candidate devra porter un projet scientifique basé sur des hypothèses de recherche et des connaissances définies/acquises à partir d'une pratique du projet ou d'une expérimentation concrète

Le/la candidat/e sera invité/e à inscrire ses travaux recherches dans le cadre du projet scientifique du laboratoire Ambiances, Architectures, Urbanités (AAU) (voir <https://aau.archi.fr>). Fortement interdisciplinaire depuis sa création en 1998, le laboratoire AAU développe des outils méthodologiques et associe des architectes, des sociologues, des informaticiens, des anthropologues, des urbanistes, des géographes, des historiens et des philosophes pour répondre aux problématiques et enjeux complexes de l'architecture, de l'environnement et de la ville contemporaine. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales, l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Le projet proposé par l'enseignant(e)-chercheur(e) veillera à s'articuler à cette dynamique interdisciplinaire et à consolider son ambition de développement à l'international.

- **Autres tâches**

Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants (320h équivalent TD sur une années universitaire hors décharges), il est attendu du/de la candidat(e) qu'il/elle participe pleinement aux missions directement liées à l'activité pédagogique (production de documents pédagogiques, réunions de coordination, jurys, relations internationales, procédure de recrutement des candidats étudiants) et à la vie institutionnelle de l'établissement au sein de ses différentes instances liées à la pédagogie et à la recherche.

Par ailleurs, le/la candidat(e) sera apte à suivre un mode collégial de fonctionnement en participant à la coordination des programmes et l'animation des groupes de travail. Ces exigences sont impératives quel que soit le lieu de résidence du candidat.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est déterminé à l'article 7 du décret 2018-105 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA. Il est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées au II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Paysagiste.

Une expérience professionnelle est requise, et des références publiées sont fortement souhaitées.

Une expérience dans l'enseignement de projet de paysage et/ou d'urbanisme sera la bienvenue.

La pratique d'une langue étrangère (anglais en priorité) serait un plus.

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Le/La candidat(e) devra pouvoir faire état d'expériences pédagogiques et de recherche.

Il/elle devra être en mesure de développer une démarche explicite de l'enseignement du projet de paysage, associant les dimensions pratiques (TD) et théoriques (CM), et le rapport aux disciplines associées (TPCAU, ATR, SHS, STA, HCA).

Il/elle devra montrer une réelle ouverture envers ces autres champs disciplinaires.

Outre l'encadrement des TD de projet, il/elle devra participer à la définition et à la prise en charge de cours théoriques.

Le/La candidat(e) devra présenter une capacité :

- de travail en équipe et d'échanges avec les autres enseignant(e)s ;
- d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant(e) dans son parcours de formation
- de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Le/La candidat(e) devra attester d'une réelle capacité théorique et réflexive sur la pratique opérationnelle.

Il/elle veillera à assurer un équilibre entre ses activités d'enseignement et des activités de recherche avec les chercheur(e)s du labo CRENAU, afin de valoriser la diffusion de la recherche dans les enseignements de formation initiale.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/la candidat(e) est sous l'autorité directe du directeur.

Sur le plan fonctionnel, il/elle est en lien avec le directeur, la directrice des formations et de la politique de site, la directrice des études et la présidente du conseil pédagogique et scientifique.

Le/la candidat(e) devra participer aux différentes commissions, comme représentant(e) élu(e) ou comme simple acteur/actrice, et montrer sa capacité à s'investir dans un projet pédagogique collectif.

Suivant la politique de l'établissement, il/elle devra être sensibilisé(e) aux évolutions et innovations pédagogiques, et disponible à une formation continue dans ce domaine, si programme ad hoc.

Le/la candidat pourra assurer des activités d'enseignement et des activités de recherche en lien avec les chercheurs du laboratoire CRENAU afin de favoriser la diffusion de la recherche dans les enseignements de formation initiale.

Il/elle s'impliquera dans l'équipe pédagogique du DE (Domaine d'études) « Espaces critiques ».

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Paysagiste DPLG ou DE.

Ou éventuellement, architecte DPLG ou DE, avec de fortes compétences en paysage.

Doctorat si possible.

A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

Installée depuis 10 ans sur l'île de Nantes, l'ENSA de Nantes dispose de bâtiments construits par les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal), au sein du « quartier de la création » dont elle est un acteur important.

L'établissement est fortement impliqué dans la politique de site avec l'Université de Nantes et les autres établissements d'enseignement supérieur. L'ENSA Nantes développe un partenariat stratégique au sein de l'Alliance Centrale Audencia ENSA Nantes. Elle est « établissement associé » à l'école doctorale SPI (Sciences pour l'ingénieur) et impliquée dans l'Ecole doctorale STT (Sociétés, Temps, territoires).

Parallèlement au cursus de formation initiale conduisant au diplôme d'Etat d'architecte et à la HMONP, l'ENSA Nantes développe seule ou avec ces établissements, quatre formations de second cycle : deux DPEA en « Architecture Navale » et de « Scénographe » ; le master Villes et

territoires, co-habilité par l'Université de Nantes ; le master VEU Villes environnement urbain en partenariat avec l'École Centrale de Nantes. Dans le cadre de l'Alliance, l'ENSA Nantes offre depuis septembre 2008 un double cursus architecte ingénieur / ingénieur architecte avec l'École Centrale de Nantes, depuis 2018 un double cursus Architecte Urbaniste en lien avec le Master Villes et Territoire. Depuis 2016 elle déploie un « Bachelor of Architecture and Urbanism » à l'Île Maurice. D'autres projets de formations conjointes sont en cours.

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'activité scientifique de l'ensa Nantes est traduite dans les activités du Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités (CRENAU), qui constitue l'équipe nantaise du laboratoire AAU, UMR CNRS 1563. Il est situé à l'ENSA Nantes et à Centrale Nantes (voir <https://aau.archi.fr/crenau/>).

Le CRENAU est né en janvier 2015 de la fusion des deux équipes de recherche de l'ENSA Nantes :

- Le CERMA, Centre de recherche méthodologique d'architecture, fondé en 1971 et spécialisé dans les approches méthodologiques et numériques de l'environnement construit,
- Le LAUA, laboratoire Langages, Actions Urbaines, Altérités fondé en 1991, spécialisé dans les approches socio-ethnographiques de la fabrique de l'urbain et des formes de l'urbanité.

En 2019, le CRENAU compte 70 membres dont 31 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents et contractuels et 24 doctorants appartenant aux ENSA de Nantes et de Paris-Malaquais, à Centrale Nantes, au CNRS et à l'ESBAN. Ils sont architectes, sociologues, informaticiens, ingénieurs, urbanistes, géographes et historiens.

Les recherches du laboratoire AAU sont ancrées dans les dimensions spatiales de nos sociétés, à travers le prisme sensible des ambiances, les différentes formes de matérialités architecturales, et les multiples dimensions sociales et culturelles des urbanités. Elles s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire (des sciences sociales aux sciences de l'ingénieur et pour la conception, en ouvrant des ponts vers l'art), multi-sensorielle et multi-échelles.

Les travaux du CRENAU prennent place dans le cadre du projet scientifique du laboratoire AAU. Dans ce cadre, ils développent de nombreux thèmes liés aux ambiances architecturales et urbaines, aux modèles, instruments et politiques de l'action publique territoriale, à la réalité virtuelle et augmentée, aux cartographies et représentations sensibles de l'environnement construit, à l'adaptation des villes aux changements climatiques, etc.

Le CRENAU est membres de deux écoles doctorales – l'ED SPI (Sciences pour l'ingénieur) et l'ED STT (Sociétés, Temps, Territoires) en sciences humaines et sociales. Il est largement ouvert à l'international, comme en témoignent les collaborations avec des équipes internationales (Italie, Japon, Canada, Belgique, Espagne, Suisse), l'essor du Réseau International Ambiances fondé en 2008, la création d'une revue internationale du même nom et la mise en œuvre d'un GDRI CNRS de 2013 à 2017. Il a été lauréat de contrats de recherche financés par les organismes nationaux (ANR, ADEME, PUCA, Région Pays de la Loire) et européens.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
sophie.clement@nantes.archi / [martine.cornuaille@nantes.archi.fr](mailto:martine.cornuaille@nantes.archi)

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Nantes